

LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, le 16 juillet 2021

Bruno RONSEAUX
Maire de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

à l'attention de Madame Nadège LEFEBVRE,
Présidente du Conseil Départemental de l'OISE

Objet principal :

demande de dérogation afin de pouvoir acheter très prochainement un tracteur équipé d'un plateau de coupe pour la commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, avant l'éventuel accord de subvention de la part du Conseil Départemental de l'OISE, compte tenu de l'urgence de la situation.

Objets complémentaires :

- annulation du projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire équipé d'une remorque pour le Service Technique de notre commune ;
- refus de la subvention accordée par le Conseil Départemental le 22 mars 2021 pour ce projet initial ;
- remplacement de cette demande de subvention initiale par une nouvelle demande relative à ce nouveau projet pour le Service Technique.

Madame la Présidente,

Nous nous permettons de vous solliciter afin de vous faire part de notre demande de dérogation relative à un projet d'acquisition d'un tracteur équipé d'un plateau de coupe pour le Service Technique de notre commune.

Ce projet annule et remplace le précédent projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire équipé d'une remorque, projet pour lequel le Conseil Départemental nous avait accordé le 22 mars dernier une subvention à hauteur de 5820€ correspondant à 39% du coût total (H.T.) de cet achat.

L'urgence de cette demande de dérogation, dont l'objectif est de nous permettre d'acquérir ce matériel le plus rapidement possible, avant même la décision du Conseil Départemental d'accorder ou non une subvention pour cet achat, est légitimée par le contexte suivant :

l'état du tracteur communal était déjà particulièrement préoccupant lorsque nous vous avons sollicitée en décembre dernier. Malheureusement, cet état s'est bien évidemment dégradé depuis cette date, rendant aujourd'hui son utilisation impossible dans les parties les plus pentues de notre commune : le moteur « *se coupe* » à la moindre inclinaison de la chaussée, et sa remise en route peut prendre plusieurs minutes ; à ce problème s'ajoutent d'autres défaillances, démontrant que ce tracteur « *a fait son temps* ». Le gyrobroyeur qui lui est associé ne peut définitivement plus être utilisé compte tenu du niveau de sollicitation que ce matériel implique sur le plan mécanique.

Certains « *gros travaux* », habituellement réalisés avec ce gyrobroyeur, sont aujourd'hui assurés par deux entreprises extérieures : une entreprise de VROCOURT pour l'entretien des talus de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, et une entreprise de GREMEVILLERS pour le hameau de BALLEUX.

L'équipe municipale envisageait initialement l'acquisition d'un véhicule utilitaire équipé d'une remorque pour permettre à notre Adjoint Technique de se déplacer entre LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY et BALLEUX sur la route départementale 930 en toute sécurité. Ce projet a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 15 décembre 2020 ; nous avons alors sollicité une aide départementale, et le Conseil Départemental avait accordé cette subvention de 5850€ évoquée précédemment.

Nous tenons à vous remercier, et à remercier Madame BORGGOO et Monsieur DECORDE, pour l'intérêt porté à notre demande initiale et pour votre réponse favorable.

Mais nous sommes aujourd'hui amenés à réviser notre position et à annuler notre projet initial pour un autre projet plus conforme aux besoins de notre commune, compte tenu des éléments suivants :

depuis le 1^{er} avril 2021, nous disposons des services d'un nouvel Adjoint Technique, embauché en remplacement du précédent qui a fait valoir ses droits à la retraite ; l'équipe municipale souhaitait en effet conserver une présence humaine et préserver le poste de cantonnier au service de notre commune après ce départ à la retraite.

Notre nouvel Adjoint Technique ne peut plus utiliser le tracteur communal pour les raisons évoquées précédemment ; il doit par conséquent effectuer l'essentiel des travaux d'entretien des espaces verts de la commune avec une simple tondeuse et une débroussailleuse.

Un mois et demi après cette embauche, nous sommes dans l'obligation de constater que la nécessaire réduction de l'utilisation du tracteur communal pénalise fortement notre nouvel Adjoint Technique dans son travail quotidien :

- il ne peut entretenir correctement et à une fréquence satisfaisante les espaces verts de notre village, malgré son dynamisme et son évidente bonne volonté ;
- d'autre part, nous redoutons une usure prématurée de la tondeuse communale et de la débroussailleuse, compte tenu du niveau de sollicitation qu'elles subissent depuis plusieurs semaines dans ce contexte ;
- enfin, nous ne pouvons nous satisfaire d'une situation qui interdit à notre nouvel agent de disposer d'un matériel professionnel adapté à la situation : notre commune ne peut pas bénéficier pleinement des compétences diverses de ce nouveau cantonnier dans la mesure où la monotonie des tâches qu'il accomplit consiste à tondre inlassablement les espaces verts des deux secteurs du village.

Nous devons nous rendre à l'évidence : si l'achat d'un véhicule utilitaire équipé d'une remorque pouvait apporter une réponse satisfaisante concernant notamment la sécurité de notre Adjoint Technique lors de ses déplacements sur la route départementale, cet achat ne répondra pas de manière pertinente aux besoins matériels nécessaires à l'entretien efficace des espaces verts de notre commune.

Notre nouveau cantonnier nous a informé que l'acquisition par la commune d'un tracteur équipé d'un plateau de coupe lui permettrait d'être beaucoup plus efficace pour entretenir le village ; ce gain d'efficacité que peut apporter un tracteur permettrait de libérer un temps précieux qu'il pourrait alors consacrer à d'autres tâches indispensables pour notre village : rénovation du petit mobilier (bancs, tables, aménagements du terrain communal, travaux de peinture...), fleurissement, entretien de notre mairie...

Nous avons évoqué avec lui le problème de sa sécurité sur l'axe départemental, et nous parvenons à la même conclusion : un nouveau tracteur plus puissant pourrait emprunter sans difficulté *le Chemin des Bœufs* (un chemin pentu que « *notre vieux tracteur fatigué* » ne peut plus emprunter sans montrer d'évidents signes d'épuisement) pour relier BALLEUX et LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROY. L'usage de ce chemin réduirait considérablement la longueur des déplacements sur l'axe départemental pour le nouveau tracteur communal.

Par conséquent (et après un mois et demi de recul avec notre nouvel Adjoint Technique), nous souhaitons désormais remplacer notre tracteur communal, aujourd'hui plus que défaillant, par un nouveau tracteur plus puissant (26 CV contre 10 CV), équipé d'un plateau de coupe, afin :

- 1) de permettre à notre nouvel Adjoint Technique de disposer d'un matériel performant pour entretenir les espaces verts de notre commune ;
- 2) de lui permettre d'être davantage en sécurité lors de ses déplacements, en empruntant *le Chemin des Bœufs* (ce que notre tracteur actuel ne peut plus faire) pour relier les deux secteurs de notre commune, réduisant ainsi les trajets sur la R.D. 930 ;
- 3) de réduire les temps de tonte pour permettre à notre Adjoint Technique de se consacrer à d'autres tâches indispensables pour notre village.

Les plus gros travaux d'entretien (talus dans le village et sur la route départementale 930) seront réalisés par les entreprises extérieures évoquées précédemment.

Nous tenons à vous remercier pour les précieux conseils que vous nous avez apportés concernant ce nouveau projet lors de notre entretien téléphonique du 11 juin dernier ; nous tenons également à remercier Madame BORGEO, contactée par téléphone le 8 juillet dernier, pour le temps qu'elle nous a consacré afin de répondre à nos interrogations.

Ce nouveau projet d'acquisition d'un tracteur communal équipé d'un plateau de coupe a été validé lors du conseil municipal du 2 juillet 2021.

L'équipe municipale a retenu le devis dont le montant reste le plus proche de celui de notre projet initial, afin que le montant de l'éventuelle subvention qui pourrait nous être accordée pour ce nouveau projet soit comparable à celui de la subvention qui nous avait été initialement accordée par le Conseil Départemental.

Nous vous remercions pour votre compréhension relative à ce changement de position concernant les demandes de notre équipe municipale, ces changements n'ayant qu'une seule ambition : répondre le plus pertinemment possible aux besoins de notre Adjoint Technique afin qu'il puisse exercer ses fonctions dans des conditions optimales pour le bien de notre municipalité.

Dans l'attente de votre réponse relative à cette demande de dérogation, nous vous prions, Madame La Présidente, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

